



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET**  
**BUDGET PRIMITIF 2026**

# Table des matières

Envoyé en préfecture le 06/03/2026  
Reçu en préfecture le 06/03/2026  
Publié le  
ID : 085-218502367-20260305-D2026\_03\_05\_01-BF



<b>I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET</b> .....	<b>3</b>
<b>II. LE BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>4</b>
1) La section de fonctionnement .....	4
2). La section d'investissement .....	7
3) Capacité d'autofinancement.....	8
4) L'Equilibre général du Budget Primitif .....	9
5) Extinction de la dette .....	9
4) Les ratios financiers obligatoires.....	10
<b>III. LES BUDGET ANNEXES</b> .....	<b>12</b>
1) Budget « Commerces » .....	12
2) Budget Lotissement « Ilot de la Bassetière » .....	13

## I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 085-218502367-20260305-D2026\_03\_05\_01-BF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune <https://www.stjuliendeslandes.fr/categorie/votre-mairie/finances-budget/>

Elle peut être également consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires :

- annualité,
- universalité,
- unité,
- équilibre,
- sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre.

Le budget a été établi autour des objectifs municipaux suivants :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et tous autres organismes chaque fois que cela est possible,
- Valorisation et développement du territoire,
- Réhabilitation, mise en sécurité et entretien des équipements et bâtiments existants,
- Actions en faveur de l'environnement,
- Développement du lien social et de l'animation du territoire,
- Maintien du confort et de la qualité des services publics en adaptant les moyens matériels et humains

La commune compte trois budgets qui retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

- **Budget principal** qui retrace de nombreuses activités communales : entretien de la voirie, des bâtiments, des espaces verts, consommation des fluides, masse salariales...et projets d'équipements, financés essentiellement par les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation compensée), les dotations d'Etat et les participations d'organismes.
- **Budget annexe « Commerces »** pour la gestion du pôle commercial (bar/tabac, superette, pharmacie), gestion du local 1 place Jeanne d'Arc (restaurant), gestion du local 2 Place Simone Veil (bijouterie) et gestion du local 1 rue du Pressoir.
- **Budget annexe « Ilot de la Bassetière »** retraçant les opérations relatives au futur lotissement

Chaque budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et ensuite financer ses investissements. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement

## II. LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget est scindé en deux section :

- ✓ **La section de fonctionnement** qui comprend les opérations de gestion courante de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (virement à la section d'investissement), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.
- ✓ **La section d'investissement** qui comprend les opérations qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

### 1) La section de fonctionnement

#### A) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts ; les achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services ; les consommations courantes (eau, électricité, ...) ; les salaires du personnel ; les subventions versées aux associations ; les intérêts des emprunts.

DEPENSES					
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026	Evolution CA 2025/BP 2026
011	Charges à caractère général	300 360.19	248 902.02	283 500.00	13.90%
012	Charges de personnel et frais assimilés	411 300.00	399 460.98	422 800.00	5.84%
014	Atténuations des produits	89 604.35	89 590.35	88 400.00	-1.33%
65	Autres charges de gestion courante	104 000.00	100 986.41	122 490.00	21.29%
66	Charges financières	45 740.00	44 697.09	40 200.00	-10.06%
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	179.35	0.00	
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>952 504.54</b>	<b>883 816.20</b>	<b>957 390.00</b>	<b>8.32%</b>
023	Virement à la section d'investissement	235 915.65	0.00	171 639.19	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 214.00	47 838.50	50 250.00	
	<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>286 129.65</b>	<b>47 838.50</b>	<b>221 889.19</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 238 634.19</b>	<b>931 654.70</b>	<b>1 179 279.19</b>	<b>+26.58%</b>

En 2026, les prévisions des dépenses de fonctionnement réelles sont estimées à 957 k€, soit + 8.32% par rapport au réalisé 2025.

#### ► Sur le chapitre 011 – Charges à caractère général (+35 K€ en 2026) :

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses courantes qui visent à assurer le fonctionnement de la commune. Il est plus prudent de prévoir une hausse des dépenses liés aux augmentations des charges courants (eau, électricité, entretien des bâtiments...). Malgré cela, le montant inscrit au BP 2026 est reste inférieur au montant du BP+DM 2025.

#### ► Sur le chapitre 012 – Charges à de personnel (+ 23 K€ en 2026) :

L'augmentation des charges s'explique par la prévision d'un CDD sur l'année et le remplacement d'un agent titulaire à compter de juillet 2026. Il est également prévu l'embauche d'une secrétaire médicale qui sera ensuite mis à disposition du médecin.

Sur 2025, il y a eu un agent en moins sur le mois de décembre suite à une mutation et à son non remplacement.

#### ► Sur le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (+ 22 K€ en 2026) :

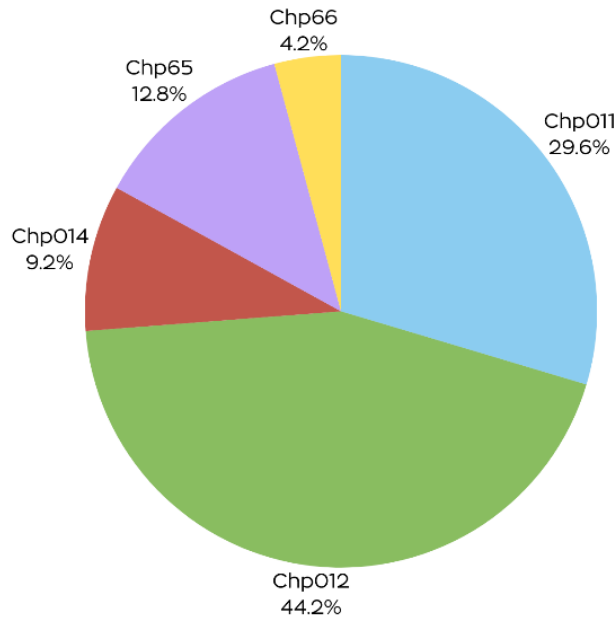
Les charges de gestion courante correspondent aux indemnités des élus, au droit à la formation des élus et aux subventions versés aux associations ou aux budgets annexes.

Suite à la nouvelle loi n° 2025-1249 du 22/12/2025 améliorant le statut de élus, les indemnités d'élus ont été valorisées. De plus, au budget primitif est obligatoirement inscrit une enveloppe correspondant à un pourcentage des indemnités d'élus pour les formations des élus. L'année 2026, une nouvelle équivalence a été déterminée, correspondant à un pourcentage des indemnités d'élus plus conséquente que les années précédentes.

Enfin, il est prévu une subvention du budget principal vers le budget CCAS afin d'équilibrer celui-ci, dans l'attente des subventions liées à l'habitat inclusif. Cette subvention peut être vu comme une avance, que le budget CCAS reversera ensuite au budget principal.

► **Sur le chapitre 66 – Charges financières (- 5 K€ en 2026) :**

Ce chapitre correspond au remboursement des emprunts en cours. Il n'est pas prévu de souscrire de nouvel emprunt.



## B) Les Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 085-218502367-20260305-D2026\_03\_05\_01-BF



RECETTES					
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026	Evolution CA 2025/BP 2026
013	Atténuations des charges	5 700.00	8 074.03	5 500.00	-31.88%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	179 690.00	178 616.64	72 498.00	-59.41%
73	Impôts et taxes	193 217.00	230 867.64	212 354.00	-8.02%
731	Fiscalité locale	590 000.00	592 652.00	595 000.00	0.4%
74	Dotations, subventions et participations	263 293.00	284 875.97	282 093.00	-0.98%
75	Autres produits de gestion courante	5 500.00	9 359.59	10 600.00	13.25%
76	Produits financiers	1 234.19	1 234.74	1 234.19	0.00%
77	Produits exceptionnels	0.00	511.08	0.00	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 238 634.19</b>	<b>1 306 191.70</b>	<b>1 179 279.19</b>	<b>-9.72%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	
<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 238 634.19</b>	<b>1 306 191.70</b>	<b>1 179 279.19</b>	<b>-9.72%</b>

Le budget section recettes de fonctionnement se veut toujours prudent. Si les recettes réelles sont supérieures aux recettes prévues, il n'est pas nécessaire d'effectuer de décisions modificatives pour les recevoir (ce qui n'est pas le cas des dépenses)

### ► Sur le chapitre 70 – Produits des services du domaine et vente diverses (- 106 K€ en 2026) :

Ce chapitre regroupe principalement des redevances d'occupation du domaine public (carrière) et du remboursement des différentes mises à disposition de personnel communal à la CCPA.

Le conseil municipal a décidé de vendre le chemin traversant la carrière à la carrière CTCV. Une recette d'investissement sera donc comptabilisée en ce sens mais mets fin au bail entre la commune et la carrière CTCV pour laquelle une redevance était versée (environ 65 000€).

Est également prévu une baisse des remboursements de mise à disposition de personnel. En effet, l'agent en charge de la comptabilité ne sera plus mis à disposition de la commune de Beaulieu sous la Roche à compter de la mi-avril.

### ► Sur le chapitre 73 – Impôts et taxes (- 18 K€ en 2026) :

La baisse provient principalement du reversement part le Département des droits de mutation (taxe liée aux ventes immobilières)

### ► Sur le chapitre 731 – Fiscalité locale (+ 2 K€ en 2026) :

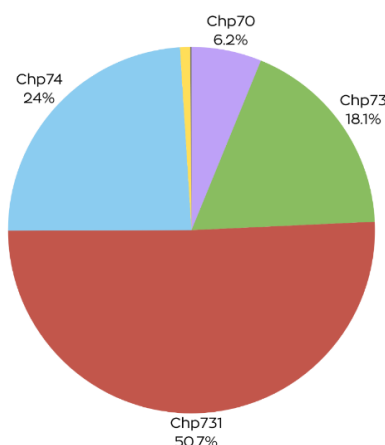
Produits des taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les recettes fiscales connaissent une évolution en lien avec l'effet de levier de la revalorisation des bases.

### ► Sur le chapitre 75 – Autres produits e gestion courante (+ 1 K€ en 2026) :

Ce chapitre regroupe les locations des revenus : location de la salle polyvalente.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, la commune perçoit en plus le loyer du professionnel occupant le cabinet médical.



## 2). La section d'investissement

### A) Les dépenses

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 085-218502367-20260305-D2026\_03\_05\_01-BF

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Elles sont constituées des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers ; d'études et de travaux soit sur des structures existantes ou en cours de création ; des remboursements des capitaux d'emprunts ; subventions d'équipements (Eclairage public).

DEPENSES				
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>150 606.03</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 050.00	33 006.19	2 300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	223 700.00	223 699.77	225 550.00
20	Immobilisations incorporelles	979.20	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	15 000.00	13 519.00	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	198 612.73	136 302.55	716 927.49
23	Immobilisations en cours	706 950.00	61 936.53	245 000.00
27	Autres immobilisations financières	154 000.00	148 011.00	171 000.00
	Opération n°10 - services techniques	14 100.00	13 704.62	3 000.00
	Opération n°11 - voiries	115 000.00	76 456.93	62 000.00
	Opération n°12 - aménagement centre bourg	1 126 200.00	905 549.85	221 000.00
	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 587 591.93</b>	<b>1 612 186.44</b>	<b>1 666 777.49</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00	0.00	0.00
	<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 587 591.93</b>	<b>1 612 186.44</b>	<b>1 817 383.52</b>

Les dépenses d'investissement hors opérations sont les suivantes :

- Chapitre 204 : concerne les travaux commandés auprès du SyDEV pour l'éclairage public de la commune.
- Chapitre 21 : concerne les travaux, acquisition réalisés dans l'année. Pour 2026, est prévu principalement:
  - o L'acquisition d'une parcelle près de la zone de loisirs
  - o L'acquisition et l'extension du cabinet médical (modulaires)
  - o Changement hydrants
  - o Installation de vidéo protection rue de l'Industrie
  - o Inscription d'une enveloppe budgétaire qui sera fléchée par la future équipe municipale
- Chapitre 23 : prévoit des travaux d'aménagement de liaisons douces

Concernant les opérations, sont budgétisés :

- o Opération n°11 – voiries : réfection de voiries et chemins, réparation du pont aux Suries.
- o Opération n°12 – solde des travaux d'aménagement en centre-bourg, et de la place rue de Verdun/rue Jean Yole, solde d'acquisition du foncier Resistub à l'EPF (périmètre de la place rue de Verdun/rue Jean yole), travaux de réhabilitation de la rue de l'Industrie (2<sup>ème</sup> phase).

## B) Les Recettes

Les recettes deux types de recettes coexistent :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
- et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

RECETTES				
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
001	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>810 826.97</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	432 062.58	427 159.22	572 537.00
13	Subventions d'investissement	734 991.86	168 270.75	459 972.36
16	Emprunts et dettes assimilées	316 100.87	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	7 480.00	7 484.97	7 484.97
<b>Recettes réelles de d'investissement</b>		<b>1 490 635.31</b>	<b>602 914.94</b>	<b>1 039 994.33</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	235 915.65	0.00	171 639.19
024	Produits de cession	0.00	0.00	555 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 214.00	47 838.50	50 250.00
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>286 129.65</b>	<b>47 838.50</b>	<b>777 389.19</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 587 591.93</b>	<b>650 753.44</b>	<b>1 817 383.52</b>

## 3) Capacité d'autofinancement

	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	1 179 279.19
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	957 390.00
<b>Capacité d'autofinancement Brute</b>	<b>221 889.19</b>

	MONTANT
CAF Brut	221 889.19
Remboursement capital des emprunts	225 550.00
<b>Capacité d'autofinancement Nette</b>	<b>-3 660.81</b>

Le capacité d'autofinancement nette de la commune s'élèverait à – **3 660.81**€pour 2026.

#### 4) L'Equilibre général du Budget Primitif

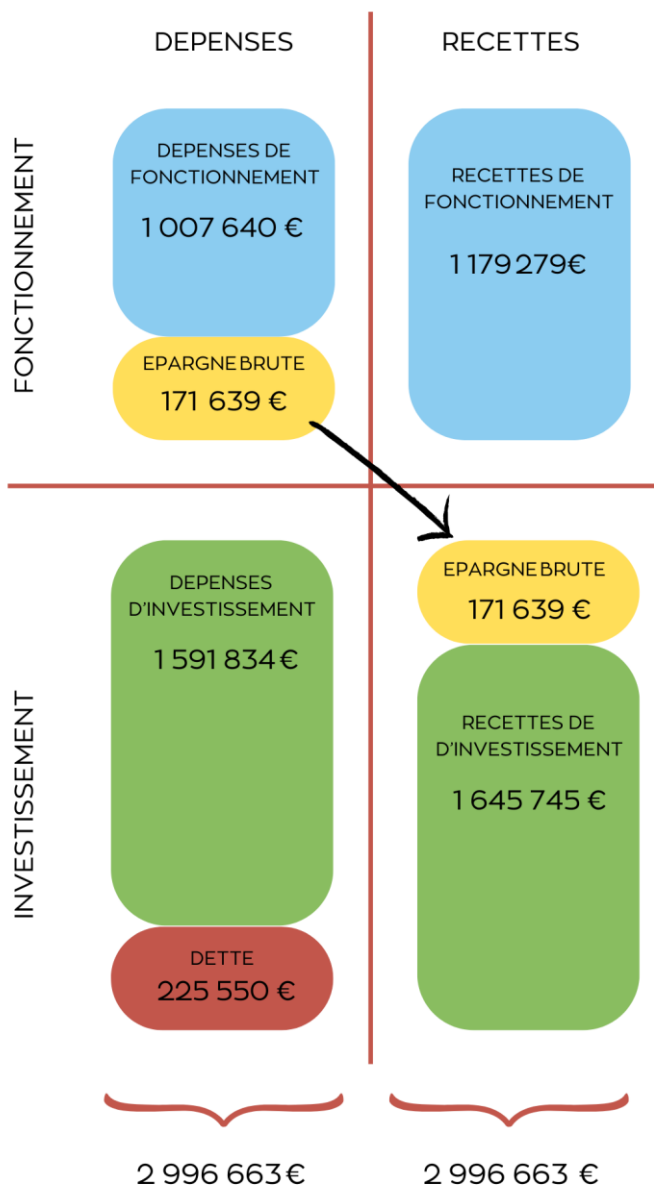
Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

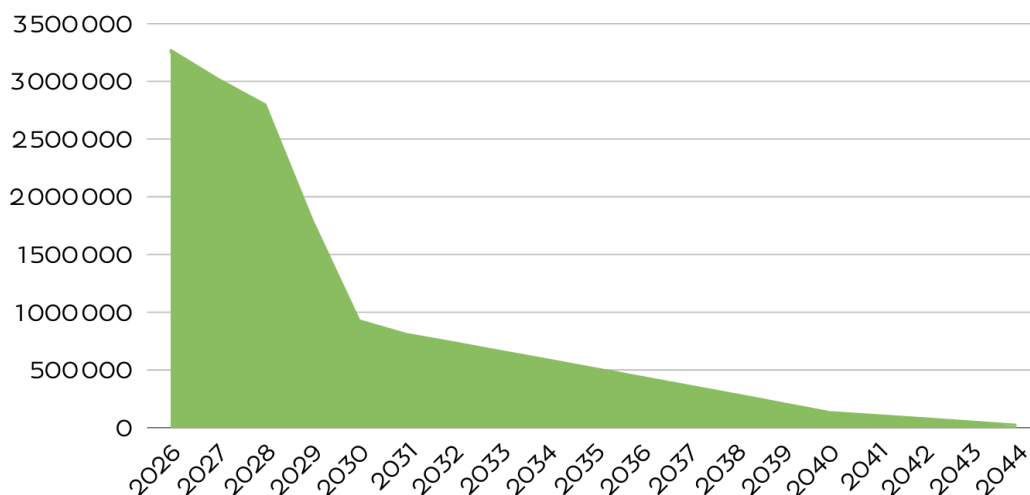
Publié le



ID : 085-218502367-20260305-D2026\_03\_05\_01-BF



#### 5) Extinction de la dette



#### 4) Les ratios financiers obligatoires

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 085-218502367-20260305-D2026\_03\_05\_01-BF

##### 1. Dépenses réelles de fonctionnement par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses Réelles de Fonctionnement}}{\text{Population}}$$

Saint-Julien-des-Landes 2113 habitants

453 € /hab.

Communes de 2000 à 3500 habitants

788 € /hab.

##### 2. Produits des impositions directes par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Produits des impositions directes}}{\text{Population}}$$

Saint-Julien-des-Landes 2113 habitants

544 € /hab.

Communes de 2000 à 3500 habitants

433 € /hab.

##### 3. Recettes réelles de fonctionnement par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Recettes Réelles de Fonctionnement}}{\text{Population}}$$

Saint-Julien-des-Landes 2113 habitants

558 € /hab.

Communes de 2000 à 3500 habitants

992 € /hab.

##### 4. Dépenses brutes d'équipement par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses brutes d'équipement}}{\text{Population}}$$

Saint-Julien-des-Landes 2113 habitants

455 € /hab.

Communes de 2000 à 3500 habitants

394 € /hab.

##### 5. Dette par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Capital restant dû au 31 décembre 2025}}{\text{Population}}$$

Saint-Julien-des-Landes 2113 habitants

1 544 € /hab.

Communes de 2000 à 3500 habitants

586 € /hab.

## 6. Dotation globale de fonctionnement par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{DGF}}{\text{Population}}$$

Saint-Julien-des-Landes 2113 habitants

122 € /hab.

Communes de 2000 à 3500 habitants

167 € /hab.

## 7. Taux des Dépenses de personnel sur dépenses de fonctionnement réel

Mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses de personnel}}{\text{Dépenses Réel de Fonctionnement}} \times 100$$

Saint-Julien-des-Landes

44.2 %

Communes de 2000 à 3500 habitants

44.0 %

## 9. Marge d'autofinancement courant

Il s'agit de la capacité d'une collectivité à financer des projets d'investissement après avoir payé ses dépenses obligatoires. Les remboursements de la dette ne sont pas pris en compte dans cette estimation, car on ne considère pas ici la gestion quotidienne de la dette.

Plus ce ratio est bas, plus la collectivité a de la marge pour financer de nouveaux projets sans avoir à emprunter. En revanche, si le ratio dépasse 100 %, cela signifie que la collectivité devra probablement emprunter de l'argent pour financer ses projets d'investissement.

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses Réel de Fonctionnement} + \text{Remboursement de la dette}}{\text{Recettes Réel de Fonctionnement}} \times 100$$

Saint-Julien-des-Landes

100.3 %

Communes de 2000 à 3500 habitants

87.2%

## 10. Taux d'équipement

L'effort d'équipement d'une collectivité correspond à ce qu'elle investit dans des projets d'infrastructure, par rapport à sa richesse. Cependant, il est important de nuancer ce chiffre pour une année précise, car ces projets s'étalent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux réalisés directement par la collectivité, ainsi que celles effectuées pour le compte d'autres personnes ou entités, sont également incluses dans le total des dépenses d'équipement.

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses Brutes d'équipement}}{\text{Recettes Réel de Fonctionnement}} \times 100$$

Saint-Julien-des-Landes

81.57 %

Communes de 2000 à 3500 habitants

39.7%

## 11. Ratio d'endettement (Dette sur recettes de fonctionnement)

Mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse

Formule de calcul :

$$\text{Ratio d'endettement} = \frac{\text{Capital restant dû au 31 décembre 2025}}{\text{Recettes Réel de Fonctionnement}} \times 100$$

Saint-Julien-des-Landes

276.6%

Communes de 200 à 3500 habitants

59.1%

### III. LES BUDGET ANNEXES

#### 1) Budget « Commerces »

Le budget pôle commercial a été créé en 2018 pour la réalisation du pôle commercial.

L'objectif est d'isoler les dépenses et recettes liées aux commerces. Les loyers ayant pour vocation à couvrir le cout initial de construction et de réhabilitation ainsi que les coût d'entretien des bâtiments sur le long terme.

Un nouveau local a été acquis par la commune sur le budget 2025 (1 rue du Pressoir).

L'aménagement de ce bien en 2 commerces et 2 logements est prévu sur le budget 2026 et les loyers seront perçus à compter de l'année 2027.

Il est également prévu sur le budget 2026, la réfection du local 1 place Simone Veil suite au changement de locataire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
CHAP	DESIGNATION			
002	Déficit de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	11 448.00	10 405.58	13 393.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.00	10.00
66	Charges financières	7 930.00	7 925.41	7 570.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 305.00	27 303.18	27 310.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>46 693.00</b>	<b>45 634.17</b>	<b>48 283.00</b>
RECETTES		BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
CHAP	DESIGNATION			
75	Autres produits de gestion courante	39 120.00	39 597.04	40 710.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 573.00	7 573.00	7 573.00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>46 693.00</b>	<b>47 170.04</b>	<b>48 283.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
CHAP	DESIGNATION			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	22 920.49	0.00	148 901.74
16	Emprunts et dettes assimilées	21 420.00	21 412.71	21 800.00
21	Immobilisations corporelles	140 600.00	130 000.00	12 000.00
23	Immobilisations en cours	270 000.00	4 089.40	450 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 573.00	7 573.00	7 573.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>462 513.49</b>	<b>163 075.11</b>	<b>640 274.74</b>
RECETTES		BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
CHAP	DESIGNATION			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00	
10	Dotation, fonds divers et réserve	9 790.68	9 790.68	1 536.03
16	Emprunts et dettes assimilés	425 417.81	0.00	611 428.71
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 305.00	27 303.18	27 310.00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>462 513.49</b>	<b>37 093.86</b>	<b>640 274.74</b>

## 2) Budget Lotissement « Ilot de la Bassetière »

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 085-218502367-20260305-D2026\_03\_05\_01-BF

Ce budget permet d'isoler les dépenses et recettes liées à l'opération. Il est temporaire et sera clôturé dès que l'ensemble des terrains seront vendus et les travaux terminés. A la clôture, le résultat (excédent ou déficit) sera transféré au budget principal.

Les travaux de viabilisation de la 1<sup>ère</sup> tranche ont commencé sur l'année 2025 et devraient se terminer sur l'année 2026. Sont prévu également sur le budget 2026, la vente d'une partie des parcelles de la 1<sup>ère</sup> tranche.

En investissement, le prêt contractualisé en 2025 sera débloqué pour sa totalité sur le budget 2026.

Le reste des écritures correspondent aux écritures de stocks liées à un budget de lotissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
002	Déficit de fonctionnement reporté	699.90	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	821 500.00	299 810.67	1 015 220.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.00	658 070.31
66	Charges financières	40 420.00	27 020.00	64 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	858 361.37	858 361.37	1 187 194.04
043	Opérations d'ordre section de fonctionnement	40 420.00	27 020.200	64 000.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 761 411.27</b>	<b>1 212 212.04</b>	<b>2 988 484.35</b>
RECETTES		BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00	0.00	91 387.33
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	0.00	1 700 000.00
75	Autres produits de gestion courante	709.90	1.23	0.00
77	Produits spécifiques	0.00	90 084.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 720 281.37	1 187 194.04	1 133 097.02
043	Opérations d'ordre section de fonctionnement	40 420.00	27 020.00	64 000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 761 411.27</b>	<b>1 304 299.27</b>	<b>2 988 484.35</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	158 361.37	0.00	0.00
16	Emprunt et dettes assimilées	293 118.63	0.00	866 902.98
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 706 881.37	1 187 194.04	1 133 097.02
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 158 361.37</b>	<b>1 187 194.04</b>	<b>2 000 000.00</b>
RECETTES		BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00	312 805.96
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000.00	800 000.00	500 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	858 361.37	858 361.37	1 187 194.04
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 158 361.37</b>	<b>1 658 361.37</b>	<b>2 000 000.00</b>